AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-180402-DE
Reçu le 20/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Débat d'orientations 2018

Décision n° 18 04 02

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32

L'an deux mille dixhuit, le mardi 10 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Gérard Branda, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, , Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Pierre Vestri, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Yves Pons par Monsieur Cyril Piazza, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jacques Saulay, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri,

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Jean-Marc Rancurel, Christian Dragoni, Madame Alexandra Russo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo,

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Le président développe les éléments essentiels du rapport d'orientations budgétaires 2018 adressé aux membres du conseil avec la convocation.

Contexte local

1- Un accroissement de la population qui passerait de 26 248 habitants (recensement INSEE de 2015) à 28 800 habitants en 2019, ce qui démontre l'attractivité du territoire tout en ayant des conséquences directes sur les recettes (augmentation des bases) et sur les dépenses (services communautaires dédiés à la population : collecte des déchets, accueil petite enfance).

2- Une légère augmentation de l'impôt économique avec 2 935 300 en 2016 ; 2 986 445 € en 2017 et 3 000 581 € prévus en 2018.

3- Une évolution des impôts des ménages avec 6 704 802 € en 2016 ; 6 782 942 € en 2017. La taxe habitation (TH) connaissant une réforme en 2018, la compensation à la TH devrait être plus importante.

4- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) avec une diminution qui se poursuit depuis 2013 même si elle est ralentie depuis 2016.

Budget général 2018

Quatre éléments forts caractérisent ce budget : sincérité, maîtrise et rigueur, sagesse, soutien de l'investissement.

1/ La section de fonctionnement

Les recettes ont été calculées en tenant compte de l'accroissement de la population et avec des bases prévisionnelles en légère augmentation pour le calcul des impôts.
Les soutiens pour le service « déchets » ont été importants en 2017, ils seront moindres en 2018. Cette année, le budget tient également compte de la reprise de l'actif et du passif de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons (ADPP) et de la prise de compétence GEMAPI qui s'équilibre par le nouvel impôt.

Les dépenses ont été stabilisées :

Au niveau des charges de personnel : elles sont en augmentation principalement par la reprise au 01/01/2017 du personnel de l'Association pour le Développement du Pays

AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-180402-DE
Reçu le 20/04/2018

des Paillons (ADPP), d'une augmentation du point d'indice et de la hausse de certaines cotisations. Une réduction des effectifs sur le service « déchets » a permis tout de même une maîtrise des dépenses de personnels.

- Au niveau des charges à caractère général, il est tenu compte des nouvelles modalités de fonctionnement des salles de spectacles, ce qui a eu pour effet d'augmenter le chapitre des « charges à caractère général » et diminuer le chapitre « autres charges de gestion courante ».
- En matière d'attribution de compensation, il est proposé de maintenir les mêmes montants qu'en 2016.
- En matière de dotation de solidarité, il est prévu de soustraire 1,5€ au 15€ suite à la dissolution de l'ADPP, ce qui portera la dotation à 13,5 € par habitant.

- Pour ce qui concerne les fonds de concours versés aux salles polyvalentes et de spectacles communautaires dont le fonctionnement a été confié aux communes sièges, une diminution de 5% a été décidé afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Pour les subventions aux associations jeunesse, il a été proposé de maintenir les mêmes subventions qu'en 2017.
- En revanche la participation du budget général au service de la petite enfance a augmenté de 2016 à 2018 passant de 1 397 030 € à 1 548 000 €, augmentation qui est dû à une augmentation de la masse salariale.

La section d'investissement

Les principales opérations structurantes s'élèvent à environ 20 millions d'euros.

- La déchetterie communautaire pour près de 5,35 millions d'euros ;
- La salle de spectacles de L'Escarène pour 2 731 932 € ;
- La salle de spectacles de Peille pour 1 300 000 € ;
- La crèche de Contes pour 2 695 000 € ;
- Le pôle d'échanges multimodal à L'Escarène pour 400 500 € ;
- L'aménagement numérique avec la desserte du territoire en fibre optique permettant d'offrir un accès au Très Haut Débit aux habitants et aux entreprises du pays des Paillons. La totalité de l'investissement, soit 2,19 millions d'euros, est inscrite au budget depuis 2016.
- La réouverture de la route du Rémaurian, suite à un important éboulement, qui est programmée pour un coût estimatif de 1 270 000€.
- Les conteneurs enterrés pour 1 500 000 € ;
- Les fonds de concours aux communes pour pouvoir mener à bien des projets qui maillent le territoire d'équipement structurants selon diverses thématiques.

Budget de la petite enfance 2018

Il est caractérisé par une augmentation des dépenses de fonctionnement, ce qui a pour effet d'augmenter le montant de la participation de la communauté de communes.
La cuisine centrale a été mise en place en fin d'année 2017 et devrait permettre une réalisation d'économie tant sur les charges à caractère général que sur la masse salariale.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, prend acte de la tenue de ce débat portant sur les orientations budgétaires 2018 et la prospective 2018-2020

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

PRESIDENT PAR INTERIM
M LAVAGNA